

La LPIFF vous informe de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer les garanties exposées en pages 3 à 6 du présent fichier, en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Toute personne imprimant ce document en lieu et place du demandeur de la licence doit obligatoirement lui communiquer:

- → Les garanties incluses dans la licence assurance et figurant sur les pages 3 à 6 comme précédemment mentionné;
- → Le bulletin de souscription des garanties complémentaires figurant en page 6 (compte tenu de sa situation personnelle, les garanties de base - pour la partie «Accidents Corporels» - attachées à la licence peuvent lui paraître insuffisantes. Aussi, il lui est proposé plusieurs « formules de garanties complémentaires »).





Nom du club:

ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2022-2023





En cas de première demande, fournir une photo d'identité
et un certificat médical (uniquement pour les majeurs)

				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
IDENTITÉ		ASSURANCES			
NOM: Sex	e : M 🗌 / F 🗌	Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente			
PRÉNOM : Nationalité :		demande ou sur ce lien https://fff.fr/e/ass/8000.pdf , par ma Ligue régionale et mon club : - des garanties responsabilité civile, individuelle accidents et protection juridique « intégrité des licenciés » dont je bénéficie			
Né(e) le : / à CP : Ville de naissance		par le biais de ma licence et de leur coût,	ccidents et	protection juridique « integrite des intericles » dont je benencie	
Adresse (1):		- de la possibilité d'y renoncer et des modalités po	· ·		
		- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des	•	·	
CP: Ville:		☐ Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.			
Pays de résidence :		OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.			
Téléphone : Email (1) :		LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL		LICENCIÉ MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL	
(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.		Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce prin applicable uniquement si la condition suivante est res la l'interessé doit répondre au questionnaire de (https://www.fff.fr/e/l/qs-li-min 2022 2023.pdf) et	ncipe est pectée : le santé	Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison	
CATÉGORIE		d'une réponse négative à toutes les questions.	,l	sur l'autre,	
Demande une licence de type (cocher une seule case) :		Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en c		- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire santé (https://www.fff.fr/e/l/qs-li 2022 2023.pdf), et attes	
	Fechnique National	di decessio que no social salado que pour la salado social se		d'une réponse négative à toutes les questions.	
		Par la présente, le bénéficiaire et son représenta	~	Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du	
FONCTION		confirment avoir pris connaissance du question attestent avoir :	naire et	questionnaire et j'atteste avoir : Répondu NON à toutes les questions	
Entraîneur principal Entraîneur adjoint Préparateur physiq Autre préciser :	ue 🔝 Entraîneur des gardiens 🔝 📗	Répondu NON à toutes les questions ;		Répondu OUI à une ou plusieurs question(s); certificat	
Rattaché à l'équipe (niveau et catégorie) :		Répondu OUI à une ou plusieurs question(s);	certificat	médical ci-dessous à faire remplir Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire	
		médical ci-dessous à faire remplir		remplir le certificat médical ci-dessous.	
Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu Les Animateurs et Éducateurs Fédéraux ne sont pas concernés	Si demande en tant que BÉNÉVOLE	CERTIFICAT MÉDICAL Je soussigné, Dr		(1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,	
A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : / /	Cochez cette case 🗌				
A durée déterminée (CDD) du/		Présente l'absence de contre-indication médicale - à la pratique et l'encadrement du football		'examen : / (1) sire (nom, prénom)	
Contrat aidé (durée limitée) au /		- à l'arbitrage occasionnel.			
Salaire mensuel brut : € pour H / semaine			Signature	e et cachet (1)(2)	
Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.		(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire soul	haitée).		
Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).		club dans les conditions énumérées dans le présent d d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représe	locument (r ntant légal)	néficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création et le représentant habilité du club certifient que les informations	
OFFRES COMMERCIALES		figurant sur le présent document ainsi que les pièces f	ournies son	t exactes et engagent la responsabilité du club.	
Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF		<u>Demandeur :</u>		Représentant du club Le / /	
Je souriaite etre informețej d'offres preferențielles de la part des partena	ires oricieis de la FFF []	Signature		Signature et nom	
COORDONNÉES		Représentant légal du demandeur (si mineur) : Nom, prénom :			
Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les ann		Signature			
FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette					

N° d'affiliation du club :







INFORMATIONS IMPORTANTES

LICENCE & ASSURANCE 2022/2023

CONTRATS D'ASSURANCE LICENCE

1. <u>Contrat « Responsabilité Civile avec extension Accidents Corporels » - Police n°AR880061</u>
Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer, avec la licence, un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

<u>Pour la saison 2022/2023</u>, la Ligue a souscrit ce contrat d'assurance pour ses clubs et ses licenciés auprès de la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS.

Figure en page(s) suivante(s) un résumé des garanties incluses dans ce contrat ; la notice d'information est téléchargeable sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, <u>parisidf.fff.fr</u> (rubrique « Document – Formulaires Club ») et sur le site <u>www.assurfoot.fr</u>.

Pour tous renseignements sur ce contrat, contacter le cabinet GENERALI#SPORTS par téléphone au 02.31.06.08.06 ou par mail : assurfoot@agence.generali.fr.

2. Contrat « Protection Juridique – Intégrité des licenciés » - Police n°68GSLFRINTLIC/01

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses licenciés un contrat de protection juridique ayant pour objet de proposer un accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive.

<u>Pour la saison 2022/2023</u>, la Ligue a souscrit ce contrat de protection juridique auprès de CFDP ASSURANCES par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS.

La notice d'information est téléchargeable sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, paris-idf.fff.fr (rubrique « Document – Formulaires Club ») et sur le site www.assurfoot.fr.

Pour tous renseignements sur ce contrat, contacter l'assureur par téléphone au 02.31.29.15.32 ou par mail : generalisports-lfr@cfdp.fr.

LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties de base (pour la partie « Accidents Corporels ») attachées à la licence peuvent vous paraître insuffisantes.

Aussi, il vous est proposé plusieurs « formules de garanties complémentaires » (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières) dont le détail et le coût sont présentés ci-après et qui viennent augmenter les garanties de base attachées à la licence (formule A); le licencié intéressé a la possibilité de <u>souscrire individuellement</u> à l'une des formules proposées en renvoyant, à l'Agent GENERALI en charge de la gestion du contrat, le bulletin d'adhésion figurant ci-après (la souscription peut également être effectuée en ligne sur le site <u>www.assurfoot.fr</u>).



Ligue de Paris Île-de-France de Football

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI nº AR880061)

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

• RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Marie Charles and Carried Control Cont				
Garanties	Montants	Franchises		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus:	20 000 000 € / année d'assurance			
DONT:				
 › Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail – maladies professionnelles 	5000000€/année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT		
Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT		
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800€		
 Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs) 	150 000 € / sinistre	NÉANT		
› Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT		
› Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manque- ments à l'obligation résultant des disposi- tions de l'article L 321-4 du code du Sport)	2000000€/année d'assurance	1500€/ sinistre		
› Atteinte à l'environnement accidentelle	1000000€/année d'assurance	NÉANT		
 Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs 	2 000 000 € / sinistre	NÉANT		
> Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100€/sinistre		

• RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2000000€/année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT:		
> Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	1000€

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURSSeuil d'intervention : 500 €
 (Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.)

NOTA:

GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2022/2023. Cotisation assurance : 2,05 € TTC/an/licencié (dont 0,80 € au titre de la Protection Juridique). Le licencié a la possibilité de renoncer (i) aux garanties Individuelle Accident (d'un coût de 0,80 € TTC) et (ii) aux garanties Protection Juridique (d'un coût de 0,05 € TTC), et donc à toute couverture (i) en cas d'accident corporel, et (ii) de violences sexuelles, physiques et psychologiques subies dans le cadre de la pratique sportive, par tout moyen permettant de faire la preuve de cette renonciation au siège de la Ligue simultanément à la demande de licence.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.assurfoot.fr, rubrique téléchargements, Ligue Paris Île-de-France.

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT: Formule A (GENERALI nº AR880061)

La Ligue de Paris Île-de-France de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

	Garanties de base	
	Titulaires de la licence	Franchise
Décès (1)	- Célibataire	NÉANT
Invalidité permanente	- IP de 1% à 32% de taux d'invalidité(TI):	NÉANT
Invalidité grave (transport exclu)	- à partir de 66% de taux d'invalidité (TI) : 1 000 000€	NÉANT
Frais médicaux / pharmaceutiques/ d'hospitalisation (2)	300 % tarif convention Sécurité Sociale	NÉANT
Forfait optique / bris de lunettes (2)	400 € par accident	NÉANT
Forfait dentaire (2)	Maximum 500€ par dent	NÉANT
Frais d'orthodontie (2)	1000 € par accident	NÉANT
Forfait prothèse auditive (2)	1000 € par accident	NÉANT
Frais de recherche, de secours et de transport (2)	30 000 € par accident Frais réels pour le transport et rapatrie- ment	NÉANT
Frais de rattrapage scolaire et Frais de transport	1000€ par licencié	15 jours
Redoublement de l'année scolaire	1000 € par licencié	15 jours
Frais de reconversion professionnelle	5 000 € par licencié	Si taux IP > à 25%
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels, indemnisation au maximum pendant 365 jours	NÉANT
Frais de transport prescrits (2)	Frais réels NÉANT	
Frais prescrits non remboursés par les régimes obligatoires	1525€ par accident	NÉANT

(1) Pour les assurés de moins de 12 ans, la garantie est limitée aux frais d'obsèques (dans la limite du capital Décès); (2) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés.

3. PROTECTION JURIDIQUE INTÉGRITÉ DES LICENCIÉS (CFDP n° 68GSLFRINTLIC/01)

Au bénéfice des personnes physiques (licencié.e.s).

Elle consiste en l'accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive.

Notice d'information complète disponible sur www.assurfoot.fr, rubrique téléchargements.









Ligue de Paris Île-de-France de Football

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de GENERALI SPORTS - ASSURFOOT sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B Formule C	Formule A + 25 %	Formule A + 25 %	20 € / jour (1)	40 € /an
(1) À compter du 22° jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 50 %	Formule A + 50 %	24 € / jour (1)	80 € /an
Formule D « Spécial Invalidité » À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € /an
Formule E: Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (*)			8€/jour	22 € /an
Formule F: Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (*)			12,50 € / jour	35 € /an
Formule G: Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (*)			16€/jour	44 € /an
Formule H: Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 730 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (formule A)			23 €/jour	56 € /an

Profitez de la souscription en ligne avec paiement sécurisé sur www.assurfoot.fr, c'est simple, rapide et sûr! Prise de garantie immédiate



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.assurfoot.fr





ASSURFOOT est une marque de GENERALI#SPORTS

N° ORIAS: 18 004 613 16, rue du Long Douet 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON Tél.: 02 31 06 08 06 assurfoot@agence.generali.fr



simple clic

suffit!



GENERALI SPORTS-ASSURFOOT

N° ORIAS: 18 004 613 (Immatriculation vérifiable sur $\underline{www.orias.fr}$) 16 Rue du Long Douet 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Tèl: 02.31.06.08.06

assurfoot@agence.generali.fr

LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE DE FOOTBALL Police n°AR880061

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A
La ligue de Paris Ile de France de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- DÉCÈS : - Marié + 15 % par enfant à charge, maximum 45 % • INVALIDITÉ PERMANENTE : a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) c) à partir de 66 %
- INVALIDITÉ GRAVE(transport exclu)
 SCOLARITE : (franchise 15 jours) maximum :
 Soutien pédagogique et frais de transport
 Redoublement de l'année scolaire Redoublement de l'année scolaire
 • FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE: Si taux d'invalidité supérieur à 25%

Date et signature du joueur :

5 000 €

GENERALI SPORTS-ASSURFOOT (par courrier, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

- FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,
- à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS • FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER
- FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE, maximum
 REMBOURSEMENT DES DENTS * maximum par dent
 FRAIS 1" APPAREIL ORTHODONTIE * maximum
 REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

- REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES RAPATRIEMENT
- FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * maximum

- Frais Réels 1525 € 500 € 1000 € 400 €
- 1000 € Frais Réels Frais Réels

NOTA: GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2022/2023

~	
	_

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
 ○ Formule B ○ Formule C (1) À compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours 	Formule A + 25% Formule A + 50%	Formule A + 25% Formule A + 50%	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € /an 80 € /an	
 Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : 120 000 € (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €) 				21 € /an	
 Formule E: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) Formule F: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) Formule G: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) Formule H: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence 			8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € /an 35 € /an 44 € /an 56 € /an	

Nom et Prénom :		Date de Naissance :
Adresse complète:		
Club :	N° d'affiliation : Adresse	email :
Je joins un chèque de		I SPORTS-ASSURFOOT u Long Douet

Document à compléter et à retourner, signé et accompagné de votre règlement.